



**HAL**  
open science

## Petites écoles et régents dans la base de données Muséfrem

Xavier Bisaro

► **To cite this version:**

| Xavier Bisaro. Petites écoles et régents dans la base de données Muséfrem. 2015. halshs-01166871

**HAL Id: halshs-01166871**

**<https://shs.hal.science/halshs-01166871>**

Submitted on 23 Jun 2015

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Cantus Scholarum

Le chant scolaire dans l'Europe moderne



## ***Petites écoles et régents dans la base de données Muséfrem***

*Pour François, Isabelle, Christophe, Françoise et les autres...*

Les musiciens d'église à la fin de l'Ancien Régime formaient un milieu relativement autonome en apparence. Ayant grandi pour la plupart dans les psallettes de cathédrales et de collégiales, ils étaient destinés à devenir des serviteurs laïcs de ces mêmes églises ou à rejoindre les rangs de leur clergé subalterne en tant que semi-prébendiers ou chapelains. En outre, les carrières de ces musiciens étaient rarement linéaires : leur itinérance était constitutive d'un réseau professionnel que la Révolution effaça en quelques mois. À partir de 1790, la dissolution des chapitres et des ordres religieux entraîna de fait la disparation des employeurs de ces quelques milliers de musiciens en faveur de qui la nouvelle administration des cultes mit en place un système d'attribution de gratifications et de pensions. Les sollicitations de ces compensations provoquèrent la production de très nombreuses pièces émanant soit des musiciens soit de l'administration (attestations, suppliques individuelles, correspondance...), ces archives étant en cours d'exploitation par l'équipe des contributeurs de la base de données *Muséfrem*<sup>1</sup>. À terme, celle-ci proposera une prosopographie complète des musiciens d'église actifs en 1790 alimentée par le traitement raisonné de cette masse de documents<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> C'est à cette équipe de contributeurs que la présente étude est dédiée. Par ailleurs, j'adresse tous mes remerciements à Sylvie Granger (Université du Maine) pour ses conseils et suggestions.

<sup>2</sup> Sur les racines et les développements de ce projet, cf. Bernard Dompnier, Sylvie Granger, Isabelle Langlois, « Deux mille musiciens et musiciennes d'Église en 1790 », *Histoires individuelles, histoires collectives. Sources et approches nouvelles*, Paris, Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 2012, p. 221-236.

À première vue, les maîtres et maîtresses des petites écoles du XVIII<sup>e</sup> siècle étaient étrangers à ce milieu. En dépit du fait qu'ils pratiquaient et enseignaient le plain-chant, ils n'étaient *a priori* pas formés à la musique figurée - contrairement à leurs homologues en territoires germaniques - et leur rayon d'action était souvent plus limité que celui des musiciens d'église : pendant que ces derniers "vicariaient" parfois dans le royaume entier, les maîtres d'école se déplaçaient plutôt à l'intérieur d'un même diocèse ou à ses marges. Plusieurs indices découverts fortuitement laissent pourtant entrevoir les facteurs d'une certaine proximité entre maîtres d'école et musiciens d'église. Par exemple, le journal de Pierre-Louis-Nicolas Delahaye, régent d'une paroisse du diocèse de Meaux durant le dernier quart du XVIII<sup>e</sup> siècle, fait état de l'enseignement du serpent qu'il assura auprès d'un de ses écoliers, celui-ci partant ensuite comme serpentiste au prieuré bénédictin de La-Charité-sur-Loire<sup>3</sup>. Autre contexte de convergence entre enseignements scolaire et musical : des institutions charitables comme l'Aumône de Lyon (le plus grand orphelinat de cette ville) incluaient dans leurs règlements scolaires l'apprentissage par les écoliers tant du chant que de la musique<sup>4</sup>.

Ces constats empiriques ont motivé la préparation de cet essai qui, par ailleurs, entend illustrer le potentiel historiographique de la base de données *Muséfrem*. En appliquant la requête "école" en mode plein-texte aux notices biographiques actuellement publiées (plus de mille individus répartis sur douze départements) ou en attente de publication, soixante-cinq musiciens ont été identifiés pour cette étude selon les critères suivants : individus vivant en 1790 ayant été employés comme musiciens par une église capitulaire ou par une abbaye<sup>5</sup>, né d'au moins un parent maître d'école ou ayant eux-mêmes exercé comme maître d'école<sup>6</sup>. L'échantillon obtenu exclut les musiciens ayant travaillé en Alsace, cette région présentant de nombreuses spécificités (quantité de paroisses dotées d'orgues, influence culturelle germanique...) rendant nécessaire un examen particulier.

La base de données *Muséfrem* ne couvre pour le moment qu'une partie du royaume de France en 1790, ce qui rend hasardeuse toute conclusion statistique à partir des cas rassemblés. De surcroît, ce sondage partiel ne permet pas de dégager de tendance géographique franche. Tout juste peut-on noter que si les chantres optant pour l'instruction scolaire à partir de la Révolution s'observent sans distinction dans le Nord comme dans le Sud, seuls les diocèses les plus riches en écoles paroissiales

---

<sup>3</sup> Jacques Bernet (éd.), *Journal d'un maître d'école d'Ile-de-France, 1771-1792 : Silly-en-Multien, de l'Ancien Régime à la Révolution*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2000, p. 61.

<sup>4</sup> Jacqueline Roubert, « L'instruction donnée aux enfants de la charité de Lyon jusqu'à la Révolution », *Actes du 97<sup>e</sup> Congrès national des Sociétés Savantes - section d'histoire moderne et contemporaine*, Paris, Bibliothèque Nationale, 1977, p. 277-297.

<sup>5</sup> Ne faisant pas partie du groupe professionnel visé en priorité par l'enquête prosopographique, des chantres de paroisse sans corps de musique peuvent apparaître dans la base de données *Muséfrem*. Ils n'ont cependant pas été considérés dans le cadre de cette étude.

<sup>6</sup> À ce titre n'ont pas été retenus les musiciens n'ayant instruit que les enfants d'une structure ecclésiastique dans le cadre de leurs obligations de maître de musique ou de maître des enfants.

et en lieux de musique (ceux d'une zone correspondant au bassin parisien et à ses extensions proches) recèlent des maîtres d'école ralliant des églises capitulaires sous l'Ancien Régime. Par conséquent, en raison de sa trop faible assise quantitative, cet essai se contentera de regrouper les musiciens retenus en trois catégories, cette typologie sommaire restant à affiner ultérieurement, au fur et à mesure du versement de nouvelles données dans la base *Muséfrem*.

### **Les enfants de maîtres d'école**

Les musiciens d'église nés d'un père maître d'école présentent plusieurs profils. Le plus évident est celui de chantre : puisque la pratique du plain-chant était bien souvent inséparable du statut de régent des petites écoles, les maîtres étaient enclins à communiquer leur savoir-faire à leurs propres enfants. Louis Morel (1761-ap. 1792) profita peut-être d'une telle transmission : fils d'un clerc laïc d'une paroisse du diocèse de Beauvais, il débute à presque vingt ans une carrière de chantre à la collégiale Saint-Louis-du-Louvre à Paris à l'issue d'un temps de formation dont on ne sait rien<sup>7</sup>. Passant ensuite par la collégiale de Saint-Martin de Tours et par celle de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers, il se retrouve à la veille de la Révolution à la collégiale Saint-Pierre de Lille, aboutissement d'un parcours l'ayant conduit à chanter pour des chapitres de premier plan<sup>8</sup>.

Jacques Marie Carbonnier (v. 1765-1831) atteste pour sa part que les enfants de maître d'école pouvaient aussi devenir des maîtres de musique. Cependant, Carbonnier ne doit pas sa formation musicale à son père, régent des petites écoles de Châtenay, à proximité de Paris : à l'instar de tant d'enfants d'artisans ou de laboureurs, il est placé vers l'âge de 7 ans comme enfant de chœur de la paroisse parisienne de Saint-Jacques-de-la-Boucherie où exerçait un maître de musique. Il entamera ensuite une carrière de chanteur d'opéra (Montpellier) et de maître de musique (cathédrale de Saint-Flour)<sup>9</sup>.

Enfin, il arrivait que des enfants de régents devinssent organistes. Parmi ceux-ci, Jean Antoine Devos (1755-1827) connu dans sa spécialité une trajectoire similaire à

---

<sup>7</sup> MOREL Louis (1761-1792 ap.), dans *Muséfrem - Base de données prosopographique des musiciens d'Église au XVIII<sup>e</sup> siècle*, <<http://philidor.cmbv.fr/ark:/13681/1hdlx5xyrvgnzebqi6j6/not-436871>> [consultation le 5 juin 2015].

<sup>8</sup> Bien que n'ayant pas connu d'employeurs de premier plan, Jean Antoine Châtelain, fils d'un maître d'école du diocèse de Besançon ayant effectué sa carrière de chantre auprès de la collégiale Notre-Dame d'Avallon, connu une trajectoire comparable à celle de Louis Morel ; CHATELAIN Jean Antoine (1778 av.-1791 ap.), dans *Muséfrem - Base de données prosopographique des musiciens d'Église au XVIII<sup>e</sup> siècle*, <<http://philidor.cmbv.fr/ark:/13681/1hdlx5xyrvgnzebqi6j6/not-433569>> [consultation le 8 juin 2015]. Par contre, Guillaume Villoteau (1759-1839) quitta son père maître d'école vers l'âge de 6 ans pour devenir enfant de chœur au Mans avant de mener une riche carrière musicale et... pas seulement ! Il ne tenait donc pas sa formation musicale de son entourage familial ; cf. VILLOTEAU Guillaume André (1759-1839), dans *Muséfrem - Base de données prosopographique des musiciens d'Église au XVIII<sup>e</sup> siècle*, en attente de publication.

<sup>9</sup> CARBONNIER Jacques Marie (v. 1765-1831), dans *Muséfrem - Base de données prosopographique des musiciens d'Église au XVIII<sup>e</sup> siècle*, en attente de publication.

celle de Carbonnier<sup>10</sup>. Ce fils de maître d'école fut d'abord envoyé comme enfant de chœur dans une église capitulaire, puis prit un premier poste d'organiste dans une abbaye proche de sa paroisse natale avant d'accéder à la tribune de la cathédrale de Saint-Omer (1778). Occupant cette place à l'orée de la Révolution, Devos s'était manifestement extrait de son milieu d'origine à la faveur de l'apprentissage qu'il reçut hors de son environnement familial<sup>11</sup>.

Quelle que soit la spécialité musicale exercée, les aptitudes de ces individus procédaient plus de leurs années de maîtrise que d'une instruction intra-familiale. L'appréciation portée par un chanoine de la cathédrale de Reims sur l'enfant de chœur Noailles au terme de dix années de maîtrise reflète l'ampleur de l'enseignement qui était prodigué dans les plus importantes églises. Selon l'ecclésiastique, le jeune homme dont le père était régent pouvait "entrer en philosophie", se montrait "assez bien en calcul" et en "langue italienne" (pour la chanter seulement ?), tout en "jouant supérieurement du violon et assez joliment de la basse, de l'alto serpent, flute et touchant de l'orgue<sup>12</sup>". Le rôle du père dans une telle formation entamée alors que l'enfant avait 8 ans ne pouvait être que minime, même si les relations sociales d'un maître d'école était susceptible de favoriser l'établissement de contacts avec le monde ecclésiastique et, particulièrement, capitulaire<sup>13</sup>.

La situation des membres de la famille Danzoy est plus révélatrice de l'articulation entre les fonctions de maître d'école et de musicien d'église, en l'occurrence d'organiste. Le premier Danzoy repéré lors de l'enquête *Muséfrem* est Jean Paul (1734-1804), fils d'un maître d'école de la paroisse champenoise de Ville Dommange<sup>14</sup>. Il est impossible de savoir si Jean Paul Danzoy apprit l'orgue auprès de son père : seul son recrutement précoce à moins de vingt ans par l'abbaye voisine de Saint-Thierry près de Reims peut accréditer cette hypothèse. Conformément aux habitudes de son milieu professionnel, Danzoy s'en va dans un deuxième temps occuper un poste assez éloigné de sa région natale en devenant organiste du chapitre collégial de Saint-Julien-du-Sault, entre Sens et Joigny. Or, il assume aussi pour le compte de la paroisse (desservie dans la même église que le chapitre collégial) les fonctions de recteur des écoles. Sa charge d'organiste passant

---

<sup>10</sup> DEVOS Jean Antoine (1755-1827), dans *Muséfrem - Base de données prosopographique des musiciens d'Église au XVIII<sup>e</sup> siècle*, <<http://philidor.cmbv.fr/ark:/13681/1hdkx5xyrvgnzebqi6j6/not-432815>> [consultation le 6 juin 2015].

<sup>11</sup> Il est possible de rapprocher de cet itinéraire celui de SERGENT Pierre François (1750 ca-1799 ap.), dans *Muséfrem - Base de données prosopographique des musiciens d'Église au XVIII<sup>e</sup> siècle*, <<http://philidor.cmbv.fr/ark:/13681/1hdkx5xyrvgnzebqi6j6/not-479747>> [consultation le 8 juin 2015].

<sup>12</sup> Lettre du chanoine Dubourget aux directoire du district à propos de la maîtrise de la cathédrale de Reims, 12 décembre 1790, Arch. dép. Marne 1 L 1355 [consultation de la transcription Muséfrem le 8 juin 2015].

<sup>13</sup> Cf. par exemple la position de Jacques Lemercier, fils de sacriste de paroisse et oncle d'un musicien de la cathédrale du Mans ; LEMERCIER Jacques (1769-1839), dans *Muséfrem - Base de données prosopographique des musiciens d'Église au XVIII<sup>e</sup> siècle*, <<http://philidor.cmbv.fr/ark:/13681/1hdkx5xyrvgnzebqi6j6/not-454929>> [consultation le 15 juin 2015].

<sup>14</sup> DANZOY Jean Paul (1734-1804), dans *Muséfrem - Base de données prosopographique des musiciens d'Église au XVIII<sup>e</sup> siècle*, <<http://philidor.cmbv.fr/ark:/13681/1hdkx5xyrvgnzebqi6j6/not-485068>> [consultation le 5 juin 2015].

sous la responsabilité de la fabrique paroissiale après la dissolution effective du chapitre (1782), Jean Paul Danzoy en démissionnera et sera remplacé par son fils Nicolas tout en maintenant son activité de maître d'école dans cette paroisse où il restera jusqu'à sa mort. Un telle carrière donne l'apparence de se dérouler en plusieurs temps successifs : une amorce de parcours de musicien (emploi au service d'une abbaye puis d'une collégiale) recruté par des établissements sans prestige particulier, une phase de coexistence des deux professions et, pour finir, une concentration sur celle de maître d'école. Il faut aussi relever que Jean Paul Danzoy forma vraisemblablement son propre fils Nicolas au jeu de l'orgue, ce dernier devenant à presque 18 ans organiste de l'abbaye de Vauluisant, à proximité de Saint-Julien-du-Sault. Ce dernier point rappelle évidemment le début de carrière de Jean Paul Danzoy de même que, chez Nicolas, sa double activité d'organiste et marchand mentionnée par des actes du XIX<sup>e</sup> siècle. À cet égard, le parcours de Jean Paul Danzoy serait celui d'un organiste voué à des places secondaires et, de ce fait, au cumul de celles-ci avec d'autres tâches. Dans ce contexte, le métier de maître d'école, naturellement lié aux structures paroissiales, était un des plus évidents à exercer, d'autant que Danzoy ne pouvait prétendre à une clientèle d'élèves privés dans un bourg comme Saint-Julien-du-Sault (environ deux mille habitants sous la Révolution). Deux conditions au moins devaient être réunies pour ce faire : occuper une place d'organiste dans un église dont le service divin n'était pas trop mobilisant, ce qui était le cas de celle de Saint-Julien-du-Sault abritant un petit chapitre avant de devenir seulement paroissiale ; exercer dans une région où la pratique cantorale des laïcs était suffisamment assise pour que le maître d'école puisse être dégagé des fonctions de principal chantre.

### **Musiciens et régents**

La pluriactivité de Jean Paul Danzoy incite à distinguer une autre sorte de musiciens : ceux ayant assumé simultanément ou successivement la régence d'un école et leur service auprès d'une église. La combinaison des deux activités pouvaient dépendre de la conjonction favorable de facteurs humains et matériels ainsi qu'il apparaît chez Jacques Chanoine. Après avoir débuté comme chantre et, certainement, régent d'une paroisse au nord d'Evreux, il fut recruté comme maître des enfants de l'église collégiale de Vernon. Logé par le chapitre, il disposait d'un lieu pour accueillir des écoliers externes qui profitaient de son enseignement moyennant des frais d'écolage<sup>15</sup>. Les postes secondaires étaient en général propices à ce cumul d'activités : Jean-Baptiste Moyer régentaient les écoles de Braux probablement parce qu'il n'était que sous-chantre de la collégiale de la ville, la charge de chantre ne lui incombant qu'à compter de 1778<sup>16</sup>. Pareillement, Pierre

---

<sup>15</sup> CHANOINE Jacques, dans *Muséfrem - Base de données prosopographique des musiciens d'Église au XVIII<sup>e</sup> siècle*, en attente de publication.

<sup>16</sup> MOYER Jean-Baptiste (1745-1802), dans *Muséfrem - Base de données prosopographique des musiciens d'Église au XVIII<sup>e</sup> siècle*, en attente de publication. Son successeur dans les fonctions de sous-chantre tiendra à son tour l'école paroissiale ; cf. VIET Jean François (1751 ca-1827), dans *Muséfrem - Base de données prosopographique des musiciens d'Église au XVIII<sup>e</sup> siècle*, en attente de publication.

Liénard tenait le serpent de la petite collégiale d'Ecouis<sup>17</sup> avec un service limité "[aux] dimanches et festes double et au dessus et [aux] veilles des ditte festes au première vespres<sup>18</sup>". Il disposait par conséquent d'un temps suffisant pour tenir les petites écoles de la paroisse du village.

La régence d'école servait aussi de position d'attente avant d'obtenir une place de musicien, ainsi que le montre le parcours de Paul Fabre, attaché à la cathédrale d'Entrevaux (diocèse de Glandèves)<sup>19</sup>. À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, les bénéficiaires et serviteurs de cette église provenaient pour beaucoup de cette petite ville alpine où ils demeuraient définitivement après leurs années d'enfant de chœur. Suite à sa formation reçue localement et à un début de carrière non élucidé, Paul Fabre tint les petites écoles d'Entrevaux pour accéder en 1775 à la charge de maître de musique de la cathédrale. Manifestement, son intermède scolaire lui avait permis de rester à proximité d'une institution dont il ne comptait pas se séparer.

Au contraire de ces configurations explicables, les parcours de musiciens pouvaient être ponctués de parenthèses scolaires dont la logique échappe. Claude-Anne Lambert en vécut une : d'origine bressanne, sa carrière de serpentiste l'amena en Picardie et en Artois à partir de 1769. En poste à l'abbaye Saint-Vaast d'Arras, il devint maître d'école de la paroisse homonyme pendant une année (1777-1778) avant d'en obtenir la charge de maître de musique et de reprendre son chemin de musicien qui le mena ensuite à Béthune<sup>20</sup>. Toutefois, il n'est pas exclu que l'intérêt pour l'instruction des enfants ait suscité de réelles vocations chez des musiciens de la trempe de Joseph Desalons (1737- ap. 1790)<sup>21</sup>. Musicien à la cathédrale de Bordeaux au commencement des années 1760, il sollicite l'autorisation du chapitre en vue de l'ouverture d'une école. Arrivé à Saint-Emilion, il se marie avec la fille du maître de musique de la collégiale Notre-Dame de cette ville et en rallie le groupe des chantres. Or, ce musicien au cursus singulier (il était docteur en médecine) est mentionné comme principal du collège de Saint-Emilion en 1776 et 1780, possible manifestation d'un penchant non exclusivement utilitaire en faveur de l'éducation de la jeunesse. Cette interprétation est confortée par la présence au sein de la "génération 1790" de musiciens devenus maîtres de pension. L'enseignement qu'ils

---

<sup>17</sup> Sur la composition de ce chapitre, cf. Vincent Tabbagh, « Fiche de la collégiale Notre-Dame de l'Assomption de Ecouis », Collégiales - Base des collégiales séculières de France (816-1563) [en ligne <<http://lamop-appli.univ-paris1.fr/collegiales/?i=fiche&j=188>>], version du 5/3/2013, consultée le 11/6/2015.

<sup>18</sup> Arch. dép. Eure, 57 L 51/1, copie certifiée d'une délibération du chapitre d'Ecouis datée du 24 août 1785 [consultation de la transcription *Muséfrem* le 11 juin 2015].

<sup>19</sup> FABRE Paul (1740-1805 ap.), dans *Muséfrem - Base de données prosopographique des musiciens d'Église au XVIII<sup>e</sup> siècle*, <<http://philidor3.cmbv.fr/ark:/13681/1hdx5xyrvgnzebqi6/not-453891>> [consultation le 11 juin 2015].

<sup>20</sup> LAMBERT Claude Anne (1740-1791 ap.), dans *Muséfrem - Base de données prosopographique des musiciens d'Église au XVIII<sup>e</sup> siècle*, <<http://philidor3.cmbv.fr/ark:/13681/1hdx5xyrvgnzebqi6/not-432489>> [consultation le 8 juin 2015].

<sup>21</sup> DESALONS Joseph (1737-1790 ap.), dans *Muséfrem - Base de données prosopographique des musiciens d'Église au XVIII<sup>e</sup> siècle*, en attente de publication.

dispensaient ne se situait pas au niveau de celui des petites écoles : il n'en demeure pas moins la preuve d'une forme d'intérêt pour la chose éducative<sup>22</sup>.

Pour d'autres individus, les fonctions musicales venaient se greffer sur une carrière essentiellement dédiée à l'instruction scolaire. Jean-François Bellanger (1745-1804) fut de ceux-là<sup>23</sup> : maître d'école et chantre de la petite paroisse de La-Chapelle-Vendômoise, il attendit d'avoir plus de 35 ans pour devenir "bénéficiaire du bas choeur musicien chantre habitué" de la collégiale Saint-Georges de Vendôme. Pour autant, il déclara lui-même en 1800 avoir exercé "sans discontinuer" son état de maître d'école depuis vingt-sept ans<sup>24</sup> alors qu'il se consacrait désormais exclusivement à ce métier. Au travers de la petite collégiale castrale de Vendôme<sup>25</sup>, Bellanger paraît donc avoir trouvé un appréciable complément d'activité et, partant, de revenus auprès d'un chapitre où le plain-chant ne devait que très rarement céder à la musique. En revanche, certains changèrent véritablement de profession en passant d'une école paroissiale à une église capitulaire, que ce changement ait lieu tôt (Antoine Belle [1756-1824], artésien admis à 26 ans comme chantre à la collégiale Saint-Pierre d'Aire-sur-la-Lys<sup>26</sup> ; Baptiste Boucher [1756-1830] qui, encore plus précocement, rejoint le bas-choeur de la cathédrale d'Arras [1778] puis celui de la cathédrale de Cambrai [1780]<sup>27</sup>) ou, inversement, très tard (Jean François Castié abandonnant la régence d'école à presque 50 ans pour rallier la collégiale Saint-Aphrodise de Béziers<sup>28</sup>).

Ces réorientations professionnelles s'opéraient à sens presque unique (des petites écoles vers les églises capitulaires), avec parfois une mise à niveau de l'arrivant : au moment de son engagement comme chantre en 1784, le régent Joseph Cité (1761-1791 ap.) se voit accorder 100 l. par an par le chapitre de la cathédrale de Saint-Dié "pour lui faire apprendre la musique et se perfectionner dans son chant<sup>29</sup>". La formulation indique clairement ce qu'un maître d'école comme Cité connaissait (le plain-chant pour lequel il devait néanmoins s'améliorer) et ce qu'il était normal qu'il

---

<sup>22</sup> Cf. BARILLET, Jean (1754-1824), dans *Muséfrem - Base de données prosopographique des musiciens d'Église au XVIII<sup>e</sup> siècle*, <<http://philidor.cmbv.fr/ark:/13681/1hdkx5xyrvgnzebqi6/not-434326>> [consultation le 15 juin 2015].

<sup>23</sup> BELLANGER Jean-François (1745-1804), dans *Muséfrem - Base de données prosopographique des musiciens d'Église au XVIII<sup>e</sup> siècle*, en attente de publication.

<sup>24</sup> Arch. dép. Loir-et-Cher, L 882 [consultation de la transcription *Muséfrem* le 8 juin 2015].

<sup>25</sup> Sur ce chapitre, cf. Jean-Vincent Jourdeuil, « Fiche de la collégiale Saint-Georges de Vendôme », Collégiales - Base des collégiales séculières de France (816-1563) [en ligne <<http://lamop-appli.univ-paris1.fr/collegiales/?i=fiche&j=571>>], version du 10/7/2014, consultée le 13/6/2015.

<sup>26</sup> BELLE Antoine (1756-1824), dans *Muséfrem - Base de données prosopographique des musiciens d'Église au XVIII<sup>e</sup> siècle*, <<http://philidor.cmbv.fr/ark:/13681/1hdkx5xyrvgnzebqi6/not-461732>> [consultation le 8 juin 2015].

<sup>27</sup> BOUCHER Jean-Baptiste (1756-1824), dans *Muséfrem - Base de données prosopographique des musiciens d'Église au XVIII<sup>e</sup> siècle*, <<http://philidor.cmbv.fr/ark:/13681/1hdkx5xyrvgnzebqi6/not-436401>> [consultation le 8 juin 2015]. Boucher retrouvera son premier métier après la Révolution.

<sup>28</sup> CASTIE Jean François (1724-1792), dans *Muséfrem - Base de données prosopographique des musiciens d'Église au XVIII<sup>e</sup> siècle*, <<http://philidor.cmbv.fr/ark:/13681/1hdkx5xyrvgnzebqi6/not-432430>> [consultation le 8 juin 2015]. Parcours du même ordre chez MARCHAND Pierre (1748-1792 ap.), dans *Muséfrem - Base de données prosopographique des musiciens d'Église au XVIII<sup>e</sup> siècle*, <<http://philidor.cmbv.fr/ark:/13681/1hdkx5xyrvgnzebqi6/not-432493>> [consultation le 8 juin 2015].

<sup>29</sup> Extrait du registre capitulaire du chapitre cathédral de Saint-Dié, 30 août 1784 [consultation de la transcription *Muséfrem* le 8 juin 2015].

ignorât, c'est-à-dire la musique. Au final, un régent accédant à un bas-choeur jouissait d'une certaine ascension musicale mais aussi financière. Résumant sa courte carrière à l'administration révolutionnaire, le chantre Jean Baptiste Adnet démontre que si les gages bruts de sa place à la collégiale de Vitry-le-François étaient inférieurs à ceux qu'il touchait comme maître d'école de Cheppes (paroisse située à une dizaine de kilomètres au nord-ouest), son transfert avait substantiellement accru ses revenus globaux :

Le nommé Jean Baptiste Adnet natif de Tours sur Marne diocèse de Reims âgé de vingt neuf ans cy devant recteur d'école de la paroisse de Chèpes diocèse de Chaalons, dont le produit lui rapportoit quatre cent livres, aujourd'huy chantre en second au bas choeur du chapitre de la collégiale de Vitry le François, a l'honneur de vous représenter que suivant le décret de l'Assemblée nationale portant suppression de tous les chapitres, il se trouve autorisé à vous présenter un mémoire à l'effet d'obtenir le traitement que votre sagesse jugera convenable à la situation future où ledit exposant va se trouver réduit. La perte de cette place lui sera d'autant plus onéreuse, qu'outre le revenu fixe de trois cent cinquante livres joint à la somme de cinquante livres de rétributions manuelles dudit chapitre, le casuel de la cure lui produisoit encore une somme de cent livres, ce qui réunit ensemble formoit un revenu de cinq cent livres environ ; place qu'il regardoit comme très avantageuse et qu'il occupe depuis cinq ans<sup>30</sup>.

Quelques itinéraires seulement vont à rebours, à commencer par celui d'un enfant de chœur de la petite collégiale de Gerberoy devenu clerc laïc et maître d'école dans le Beauvaisis<sup>31</sup>. Pour autant, il n'avait pas réellement entamé sa vie professionnelle de musicien adulte avant son accession à cet état. Plus significativement, il faut remarquer le cas unique de Gérard Simon (? - ap. 1792), chantre à la collégiale de Carignan qui devint maître d'école suite à sa destitution après un quart de siècle de service<sup>32</sup>. Marqué par l'infamie d'un renvoi, ce musicien de faible envergure ne pouvait vraisemblablement plus espérer un emploi dans le milieu capitulaire.

Autre trait dominant chez ces maîtres d'école mués en musiciens d'église : leur reconversion se déroule selon des échelles géographiques limitées. La plus extrême de ces promotions de proximité est celle de Jean-François Saillart, maître d'école de la paroisse Saint-Gilles de Roye devenant chantre à la collégiale de la même ville<sup>33</sup>. Mais le plus souvent, les régents devenant musiciens franchissaient la distance matérielle et symbolique séparant la paroisse de campagne ou de faubourg de la cité d'importance voire de la ville épiscopale. Le corpus abordé n'a révélé que l'exception de Jean-François Brasseur (v. 1738 - ap. 1791) qui double le changement de métier

---

<sup>30</sup> Requête de Jean-Baptiste Adnet aux administrateurs du directoire du district de Vitry-le-François, Arch. nat. DXIX/090/757/02 (avant le 10 janvier 1791) [consultation de la transcription *Muséfrem* le 9 juin 2015].

<sup>31</sup> DEVERGIE Pierre Sulpice (1748-1822), dans *Muséfrem - Base de données prosopographique des musiciens d'Église au XVIII<sup>e</sup> siècle*, en attente de publication.

<sup>32</sup> SIMON Gérard (? - ap. 1792), dans *Muséfrem - Base de données prosopographique des musiciens d'Église au XVIII<sup>e</sup> siècle*, en attente de publication.

<sup>33</sup> SAILLART Jean François (?-1790 ap.), dans *Muséfrem - Base de données prosopographique des musiciens d'Église au XVIII<sup>e</sup> siècle*, en attente de publication. Cf. aussi la trajectoire de Pierre Brassard passant d'une paroisse à l'abbaye Saint-Jean de Valenciennes ; BRASSARD Pierre Joseph (1758-1791 ap.), dans *Muséfrem - Base de données prosopographique des musiciens d'Église au XVIII<sup>e</sup> siècle*, <<http://philidor.cmbv.fr/ark:/13681/1hdkx5xyrvgnzebqi6j6/not-436254>> [consultation le 10 juin 2015].

d'un changement de province (de Paris à l'Auvergne)<sup>34</sup>. Moins flagrante fut la transplantation du maître d'école André Louis Clause (1761-1823 ap.) qui, partant de la paroisse de Houilles pour suivre le chemin de camarades issus de la même paroisse, arrive à la cathédrale du Mans (1788) qu'il abandonnera pour devenir "instituteur" et, ainsi, retrouver son état initial<sup>35</sup>

Sans que ces transformations de régents en chantres-musiciens soient massives, elles sont suffisamment nombreuses pour s'interroger sur la motivation des églises ayant opéré de tels recrutements, ce d'autant que ces embauches impliquaient parfois de financer la mise à niveau des nouveaux venus. Plusieurs hypothèses sont envisageables à cet égard, la première découlant du constat précédent : faire appel à des maîtres d'école revenait le plus souvent à s'attirer des chantres déjà implantés localement et, a priori, exempts du besoin de vicarier. De plus, ces maîtres étaient rompus au plain-chant et à la discipline cléricale : adjoints de leurs curés, ils avaient fait preuve d'une souplesse qui ne pouvaient que rassurer des chapitres. Pour finir, leur faible marge de progression sur l'échelle des statuts de musiciens n'encourageait pas leur velléité à chercher de meilleures places, contrairement aux maîtres de musique "compositeurs" ou aux chanteurs qui disposaient, outre les églises prestigieuses, de débouchés nouveaux grâce aux sociétés de concert ou aux scènes lyriques alors en développement.

### **Le temps de la reconversion**

À partir de la suppression des chapitres et des ordres religieux, les musiciens d'église se trouvèrent face à une série d'alternatives : soit profiter des pensions qui leur étaient concédées sous condition, soit chercher à exercer leur métier au service d'une église paroissiale ou cathédrale régie par le clergé constitutionnel, soit encore changer d'état. Dans ce dernier cas, plusieurs possibilités correspondaient à leurs aptitudes : pour les serpentistes, rejoindre un corps de musique militaire ; pour les chanteurs ou les autres instrumentistes, intégrer une troupe de théâtre ou d'opéra. Mais hors du champ musical, le métier d'instituteur fut également prisé par d'anciens serviteurs de chapitre. Même si l'enquête *Muséfrem* n'a pas pour vocation de suivre leur trace au-delà de 1790, elle a permis de retrouver plusieurs d'entre eux dans des maisons d'école.

Facilitée par les compétences des musiciens dans la lecture voire dans l'encadrement d'enfants pour les maîtres de musique<sup>36</sup>, la conversion au métier

---

<sup>34</sup> BRASSEUX Jean François (1738 ca-1791 ap.), dans *Muséfrem - Base de données prosopographique des musiciens d'Église au XVIII<sup>e</sup> siècle*, en attente de publication.

<sup>35</sup> CLAUSE André Louis (1761-1823 ap.), dans *Muséfrem - Base de données prosopographique des musiciens d'Église au XVIII<sup>e</sup> siècle*, <<http://philidor.cmbv.fr/ark:/13681/1hdkx5xyrvgnzebqi6i6/not-432524>> [consultation le 8 juin 2015]. Sur ce groupe d'individus, cf. Sylvie Granger, « Itinéraires de quatre chantres ordinaires dans la base de données *Muséfrem* », *La circulation de la musique et des musiciens d'église (France, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Classiques Garnier, à paraître.

<sup>36</sup> Cf. la reconversion du maître de musique de la collégiale de Mézières-en-Brenne dès la fin de l'année 1790 ou, en milieu urbain, celle du maître des enfants de la paroisse Saint-Gervais de Paris ; FORT (?-?) et GEIN Louis

d'instituteur peut être immédiate, attendre la fermeture des églises à partir de 1793<sup>37</sup> ou advenir après une première tentative de nouvelle vie (Jean Armand quittant la cathédrale de Cahors sous la Terreur pour intégrer la Garde nationale avant de devenir instituteur après Thermidor<sup>38</sup>). Elle s'observe en milieu urbain comme rural, et procède de démarches individuelles ou collectives. À Avallon, un ancien chantre de la collégiale prête serment dès 1791 en compagnie de deux autres chantres paroissiaux comme maîtres d'école<sup>39</sup>, tout comme à Cahors où deux cantoraux ayant servi le clergé constitutionnel, Armand et Testas<sup>40</sup>, s'acquittent des fonctions d'instituteurs de la ville pendant qu'un autre musicien de cette église devient lui aussi instituteur<sup>41</sup> (ces trois nouveaux maîtres représentant un quart de l'effectif musical de l'ancienne cathédrale). Enfin, ce changement de carrière affectait éventuellement les femmes qui, avant 1790, étaient organistes : desservant l'instrument de la cathédrale de Champeaux (près de Vitry), Jacqueline Bober Desalles devint ainsi maîtresse d'école dans la petite ville proche de Châteaubourg<sup>42</sup>.

Ces nouveaux maîtres enseignaient majoritairement dans des écoles municipales. À côté de cela, quelques individus tentèrent l'aventure du préceptorat ou de l'enseignement indépendant comme Philippe Bonvin : installé à Lille, celui-ci proposa par voie de presse de donner des cours de "musique, art du chant, langue française, premiers éléments de la langue latine, leçons en ville et chez lui<sup>43</sup>". Au plan financier, leur reconversion ne s'opérait pas sans incertitude. Ceux qui trouvèrent à se faire employer par des municipalités connurent les affres des paiements irréguliers ; quant à ceux qui se lancèrent dans des carrières d'instituteurs privés, ils avaient à engager des frais d'installation conséquents. Après une vie partagée entre la cathédrale de Nevers et la collégiale Saint-Ursin de Bourges, Jean-Baptiste Barat fit ce choix sans pouvoir le concrétiser véritablement : en raison de son décès inopiné, sa veuve ne

---

Henry, dans *Muséfrem - Base de données prosopographique des musiciens d'Église au XVIII<sup>e</sup> siècle*, en attente de publication.

<sup>37</sup> ROUSSEL Claude Alexis (1759-1795 ap.), dans *Muséfrem - Base de données prosopographique des musiciens d'Église au XVIII<sup>e</sup> siècle*, en attente de publication.

<sup>38</sup> ARMAND Jean (1751 ca-1809), dans *Muséfrem - Base de données prosopographique des musiciens d'Église au XVIII<sup>e</sup> siècle*, <<http://philidor.cmbv.fr/ark:/13681/1hdx5xyrvgnzebqi6j6/not-498639>> [consultation le 8 juin 2015]. Cependant, il est probable qu'Armand ait repris du service à la cathédrale par la suite, son acte de décès le désignant comme musicien.

<sup>39</sup> Claude Blesseau, François Naudot et Edme Garnier ; cf. Eugène Chambon, "Recherches sur l'enseignement primaire à Avallon et dans l'Avalonnais", *Bulletin de la Société d'études d'Avallon*, XL (1899), p. 81-82.

<sup>40</sup> TESTAS Joseph (1756-1835), dans *Muséfrem - Base de données prosopographique des musiciens d'Église au XVIII<sup>e</sup> siècle*, <<http://philidor3.cmbv.fr/ark:/13681/1hdx5xyrvgnzebqi6j6/not-498645>> [consultation le 11 juin 2015].

<sup>41</sup> CAPEL Charles Joseph (1751 ca-1797 ap.), dans *Muséfrem - Base de données prosopographique des musiciens d'Église au XVIII<sup>e</sup> siècle*, <<http://philidor3.cmbv.fr/ark:/13681/1hdx5xyrvgnzebqi6j6/not-433663>> [consultation le 11 juin 2015].

<sup>42</sup> BOBER DESALLES Jacqueline (1760-1818), dans *Muséfrem - Base de données prosopographique des musiciens d'Église au XVIII<sup>e</sup> siècle*, <<http://philidor.cmbv.fr/ark:/13681/1hdx5xyrvgnzebqi6j6/not-455756>> [consultation le 10 juin 2015].

<sup>43</sup> BONVIN Philippe Bernard Joseph (1763-1840), dans *Muséfrem - Base de données prosopographique des musiciens d'Église au XVIII<sup>e</sup> siècle*, <<http://philidor.cmbv.fr/ark:/13681/1hdx5xyrvgnzebqi6j6/not-434860>> [consultation le 10 juin 2015].

put que déplorer les sommes vainement investies<sup>44</sup>. Mais d'autres réussirent, semble-t-il, à cumuler pension ecclésiastique en tant qu'ancien serviteur de chapitre et traitement d'instituteur. Après avoir été formé à la cathédrale d'Entrevaux qu'il servait encore en 1790, Eustache Lambert<sup>45</sup> devint en 1793 recteur des écoles de ce "village épiscopal" devenu simple commune. Son nom se retrouve pourtant sur une liste de pensionnaires en 1803<sup>46</sup>.

Finalement, ces anciens musiciens d'églises capitulaires tirèrent parti de la proximité ancestrale entre les fonctions d'instructeur de la jeunesse et de chantre, proximité que la formule de "chantre d'école"<sup>47</sup> utilisée pour désigner un ancien musicien de Saint-Pierre de Lille devenu instituteur, résume parfaitement.

## Conclusion

Une fois retracées ces traversées entre églises paroissiales et églises capitulaires, la perception que ces musiciens et maîtres d'école en avaient est difficile à percer. Il faut se contenter des suppliques individuelles adressées par quelques-uns à l'administration pour risquer des hypothèses à ce propos.

Les gratifications ou pensions octroyées aux ci-devant musiciens d'église étant indexées sur le nombre d'années passées à travailler pour un chapitre ou une abbaye, il était tentant de ne pas dissocier de la carrière les éventuelles périodes passées à régenter des écoles. Dans son récapitulatif de services, Pierre Marchand se déclare chantre tant pour ses années consacrées à la régence d'écoles paroissiales que pour celles passées à la collégiale Saint-Barthélémy de Béthune. Jacques Chanoine reste aussi flou en joignant ses années de chantre paroissial et celles passées auprès du chapitre collégiale de Vernon :

Supplie très humblement Jacques Chanoine chantre de l'Église Collégiale de Vernon depuis environ vingt années desquelles il a passé les sept dernières dans la place de Maître des Enfants de Choeur qu'il occupe actuellement, et a l'honneur de vous représenter très respectueusement, Messieurs, qu'il s'est livré à cet état dès l'âge de dix huit ans, tant en ladite Église Collégiale qu'en l'Église Paroissiale d'Acquigni [...]<sup>48</sup>

Si de tels propos peuvent relever de l'artifice destiné à grossir la pension espérée, il n'en reste pas moins probable que la pratique "musicale" d'une petite collégiale ne

---

<sup>44</sup> "Après avoir fait beaucoup de dépenses pour pouvoir nous monter pour l'école soit en table d'écoliers banc livres de latin dictionnaires en un mot tout ce qui est nécessaire à un maître d'école je me trouve maintenant sans le sol." ; lettre de la veuve Barat à sa mère (mai 1793) [consultation de la transcription *Muséfrem* le 9 juin 2015].

<sup>45</sup> LAMBERT Eustache (1759-1825), dans *Muséfrem - Base de données prosopographique des musiciens d'Église au XVIII<sup>e</sup> siècle*, <<http://philidor.cmbv.fr/ark:/13681/1hdkx5xyrvgnzbeqj6/not-442127>> [consultation le 11 juin 2015].

<sup>46</sup> Arch. dép. Alpes-de-Haute-Provence, 1 V 11 (15 pluviôse an XI) [consultation de la transcription *Muséfrem* le 11 juin 2015].

<sup>47</sup> Arch. dép. Somme, état-civil numérisé de la commune de Fricourt, acte du 12 mars 1808 [consultation de la transcription *Muséfrem* le 11 juin 2015].

<sup>48</sup> Requête de Jacques Chanoine, 28 octobre 1790, Arch. dép. Eure, 57 L 55 [consultation de la transcription *Muséfrem* le 8 juin 2015].

devait être guère éloignée de celle d'une paroisse dotée de quelques chantres réguliers et d'un serpentiste.

Lorsqu'il faut évoquer auprès de l'administration des tâches scolaires assumées ou espérées pour compenser à partir de 1790 la diminution d'activité des chapitres préalable à leur disparition, la tonalité des témoignages est plus contrastée. Joueur de serpent à la collégiale de Notre-Dame-du-Camp de Papiers, Maury subit son nouvel état de maître et le différencie de celui de musicien d'église, raison pour laquelle il propose une solution censée faciliter le retour à son précédent statut :

Il y a 18 ans que le Sr Maury joue du serpent dans cette église, et sacquant de son devoir le chapitre lui a toujours payé l'honorère convenu.

Aujourd'hui le Sr Maury se trouvant d'un âge avancé chargé de 3 enfants et d'une femme manquant d'une suffisante fortune pour fournir à leur nécessaire, obligé de faire une école d'écriture et d'arithmétique pour leur subsistance, vient, nos seigneurs, vous supplier très humblement de lui conserver ce petit honorère de 150 lt sa vie durant et si au cas le chapitre ne subsiste plus à l'avenir le Sr Maury offre en sa calité de serpent de se rendre utile dans la même église sous la direction du curé qui la gouvernera et faire une oeuvre de charité à toute sa famille laquelle ne cessera de dresser ses voeux au ciel pour la conservation de toute l'auguste assemblée<sup>49</sup>.

Ce ressentiment chez les musiciens ayant rompu contre leur gré avec leurs attaches antérieures pour devenir instituteurs devait les conforter dans l'idée que ce changement n'était pas définitif. D'où le mouvement constaté chez ceux qui, dès la réouverture des cathédrales au culte catholique, retrouvent leur place à l'issue de ce qui ressemble finalement à une parenthèse<sup>50</sup>.

Le parisien Pierre Antoine Bardin envisageait tout autrement sa nouvelle situation. Formé à la Sainte-Chapelle, il travailla dans plusieurs églises parisiennes en assurant notamment la maîtrise des enfants à Saint-Jacques-de-la-Boucherie et à la collégiale Saint-Honoré. Maintenant son activité musicale après 1790, il fait néanmoins valoir son expérience de l'enseignement au moment de solliciter une place auprès du Comité d'Instruction publique de la Convention :

Aux Citoyens composant le Comité d'Instruction publique de la Convention nationale

Pierre Antoine BARDIN, âgé de 39 ans, père de famille, Citoyen de la Section des Gravilliers demeurant rue des fontaines n° 15, Professeur de musique, ayant perdu à la révolution une place avantageuse, étant alors chargé de l'éducation d'une des meilleurs [sic] maîtrises de Paris, vous expose qu'il desireroit être placé dans vos bureaux. Il compte autant sur votre bienveillance que sur les preuves de Civisme dont il peut justifier pour obtenir auprès de

---

<sup>49</sup> Arch. nat. DXIX/030/482-2/05, supplique de Maury (? 1790-1791) [consultation de la transcription Muséfrem le 11 juin 2015].

<sup>50</sup> Cf. le cas à Cahors de ARMAND Jean et de TESTAS Joseph, art. cit. ou, pour les organistes, celui de RÉGIS-LAFFON Jacques (1762-1833), dans *Muséfrem - Base de données prosopographique des musiciens d'Église au XVIII<sup>e</sup> siècle*, <<http://philidor3.cmbv.fr/ark:/13681/1hdxx5xyrvqzzebqi6/not-509691>> [consultation le 11 juin 2015].

vous la place qu'il sollicite et qu'il espère remplir avec autant d'exatitudo [sic] que d'intégrité<sup>51</sup>.

Bardin avait déjà mis en avant la vocation éducative de sa profession de maître des enfants de chœur : en janvier 1790, il estimait que son état était "précieux pour la société puisqu'il lui procure par suite des citoyens instruits et capable d'en former d'autres à leur tour<sup>52</sup>". De la sorte, il déduisait de sa précédente existence ce autour de quoi il allait réorganiser sa vie puisqu'il devint maître d'une pension cédée en 1809 après des déboires financiers.

À compter de la Révolution, des inclinations individuelles peuvent justifier ces réactions divergentes entre, d'une part, musiciens revenant au lutrin dès que les conditions l'autorisent et, de l'autre, chantres s'investissant dans l'enseignement primaire ou, comme on vient de le voir, secondaire. Mais l'éclatement de ces destinées peut s'interpréter plus structurellement. Effectivement, dans leur prise en compte de l'enseignement comme débouché, les musiciens de la "génération 1790" paraissent confrontés à deux options : soit se maintenir autant que possible dans le champ professionnel de la musique en voie d'autonomisation ; soit prendre appui sur l'hybridité ancestrale du chantre d'église (ce personnage tout à tour au lutrin, à l'école, à la sacristie...) pour trouver une issue à la crise qu'ils traversaient personnellement suite à la dissolution des chapitres. Et paradoxalement, le comportement le plus tributaire de la longue histoire de la figure du cantor serait à chercher plutôt du côté de ceux qui, pour un temps ou définitivement, oublièrent la musique pour se consacrer à l'instruction.

(X. Bisaro, juin 2015)

Pour citer cette page :

Xavier Bisaro, "Petites écoles et régents dans la base de données *Muséfrem*" in Cantus Scholarum, <<http://www.cantus-scholarum.univ-tours.fr/publications/essais-et-notes-de-travail/petites-ecoles-musefrem/>>, 23 juin 2015.

---

<sup>51</sup> Arch. nat. F 17/1249, demande de place adressée au Comité d'instruction publique, 11 messidor an II (29 juin 1794) [consultation de la transcription *Muséfrem* le 11 juin 2015].

<sup>52</sup> Arch. nat. DXIX/099/095/08, supplique de Pierre Bardin au Comité ecclésiastique, 26 janvier 1790 [consultation de la transcription *Muséfrem* le 11 juin 2015].